

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

le : trente et un mars à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Anne-Marie WANIART, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	22
votants	23

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture	
le :	01/04/2026
et de la publication sur le site internet	
le :	01/04/2026

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.



N° 26/34	OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS D'ATTRIBUTION ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL) SOCIAUX
----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026 et à l'installation du nouveau conseil municipal de Gassin en date du 20 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) des bailleurs sociaux (un titulaire et un suppléant).

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/34 DU 31 MARS 2026 (SUITE)**

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **DÉCIDE** de désigner Madame Séverine VILLETTE en qualité de représentante titulaire de la commune de Gassin (Var) aux commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) des bailleurs sociaux ;
- **DÉCIDE** de désigner Monsieur Didier SILVE en qualité de représentant suppléant de la commune de Gassin (Var) aux commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) des bailleurs sociaux.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE